

REGLEMENT INTERIEUR

Accueil collectif pour mineurs

• **CONDITIONS D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION**

L'accueil de loisirs de la MJC Etoile accueille les enfants scolarisés entre 3 ans révolus et 17 ans. L'admission n'est possible que lorsque le dossier d'inscription est complet, y compris la fiche sanitaire et les vaccinations à jour.

Tout changement de domicile et/ou de numéro de téléphone doit être communiqué.

A défaut, en cas d'urgence, l'enfant sera pris en charge par les autorités compétentes.

Toute inscription doit être enregistrée et réglée avant le premier jour de présence de l'enfant.

En cas d'absence de l'enfant pour "convenance personnelle", aucun remboursement ni report ne sera effectué. Un remboursement sera possible en cas d'absence pour maladie de l'enfant et sur présentation d'un certificat médical dans la semaine suivant l'absence.

Pour toute absence, les responsables légaux devront prévenir impérativement la M.J.C ou le directeur du centre de loisirs.

Les inscriptions peuvent être enregistrées à la MJC auprès de la secrétaire ou de la comptable.

Le paiement des journées de l'accueil de loisirs sera établi par semaine en journée complète avec ou sans repas.

• **TARIFS**

Des aides de la CAF peuvent être déduites en fonction de la situation de chacun :

- Aide aux Vacances : valable dès la première demi-journée d'inscription uniquement pendant la période des vacances scolaires (notification CAF à présenter lors de l'inscription).
- Prestation de service CAF : Si au moins un des deux parents fait partie du régime général de la CAF et bénéficie de la prestation familiale. Ces deux aides sont cumulables.

Remboursement : Seules les absences justifiées par un certificat médical pourront ouvrir droit à un remboursement.

Lors de la première inscription, une adhésion de 4€ obligatoire à la MJC est due. Elle est valable du jour d'adhésion jusqu'au 31 août de l'année en cours.

• **OUVERTURE (sauf jours fériés)**

MERCREDIS :

Les enfants sont accueillis entre 8h et 9h et les parents viendront les rechercher entre 17h00 et 18h. Pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine, le départ est entre 11h30 et 12h, le retour entre 13h30 et 14h.

Les enfants qui sont autorisés à rentrer seuls repartiront à 12h ou 17h30.

VACANCES :

Les enfants sont accueillis entre 8h30 et 9h et les parents viendront les rechercher entre 17h00 et 17h30. Les enfants qui sont autorisés à rentrer seuls repartiront à 17h00.

Si l'enfant ne mange pas à la cantine, les parents doivent venir le rechercher entre 11h30 et 12h ou il rentre seul. L'accueil pour l'après-midi se fait entre 13h30 et 14h00.

Ces horaires doivent être impérativement respectés.

Si l'enfant arrive après 9h ou 13h30, et que les parents n'ont pas prévenu la MJC en amont, l'enfant se verra refuser l'entrée à l'accueil de loisirs. Nos contraintes pédagogiques et d'organisation ne peuvent pas prendre les retards en compte.

L'enfant pourra revenir la demi-journée suivante ou le lendemain.

- **AUTORISATION DE SORTIE**

Les parents qui autorisent leur enfant à quitter seul l'accueil de loisirs devront le stipuler en cochant la case correspondante dans la fiche de renseignements. En dehors du responsable légal, chaque personne majeure autorisée à venir chercher un enfant à l'accueil de loisirs devra être nominativement désignée par écrit ou la sortie de l'enfant se verra refusée.

- **PHOTOS/VIDEOS**

Il arrive qu'au cours des activités, des photos ou des vidéos soient prises par la presse locale ou par les animateurs de l'accueil de loisirs. Certaines de ces photos ou vidéos pourront être utilisées pour le site internet ou pour les documents imprimés de la MJC Etoile. Les parents qui s'opposent à ce que leur enfant apparaisse sur ces photos ou vidéos devront le signaler lors de l'inscription.

- **SANTE**

Les parents mentionneront sur la fiche sanitaire les problèmes de santé (passés et actuels) de l'enfant ainsi que les éventuelles difficultés de comportement en collectivité.

Toute allergie mentionnée sur la fiche sanitaire devra être confirmée par une attestation médicale. Un traitement médical en cours peut être administré aux enfants par la direction de l'accueil de loisirs, à la demande des parents, et sur présentation d'une ordonnance.

- **RESTAURATION**

Le repas du midi (pour les enfants inscrits) et le goûter sont fournis par l'accueil de loisirs. Le déjeuner, fourni par SODEXO, sauf exception, est servi à la cantine du Parc des Sports à 12H, le menu est affiché chaque semaine dans les salles d'activités et à l'accueil de la MJC.

- **REPOS**

Pour les enfants mangeant à la cantine, un temps calme est prévu après le repas pour les enfants de plus de 6 ans et une sieste est mise en place pour les enfants de moins de 6 ans.

- **VETEMENTS**

Il est conseillé aux parents de marquer au nom de l'enfant l'ensemble des vêtements. La MJC ne sera pas responsable de la perte ou de l'échange de vêtements.

Prévoir des habits simples, confortables qui ne craignent rien, des baskets et un coupe-vent en cas de mauvais temps. L'été, prévoir un petit sac contenant une casquette et une gourde.

- **BIJOUX, PORTABLE, CONSOLE...**

Les téléphones portables, jeux vidéo et autres objets de valeur sont interdits. La MJC ne peut être tenue responsable d'utilisations abusives, des pertes, vols ou détériorations des objets de valeur.

Fait à _____ le ____/____/____

Signature :